

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU**  
**MARDI 10 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-mars à vingt- heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 mars 2020

**Présents** : MM. Adam, Micat, Roulet, Taupin, Verna, Mmes Galisson, Joubert, Michener, Prieur, de Saint-Seine, Tartarin,

**Excusés** : M.Vandenhecke, Mme Beauvais

**Secrétaire de séance** : Mme Joubert

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**N° 2020-10: COMPTE DE GESTION 2019**

**7-1- Finances locales - décisions budgétaires**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états des opérations pour compte de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Déclare** que le compte de gestion du budget dressé, pour l'exercice 2019, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **N° 2020-11: COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019**

### **7-1- Finances locales - décisions budgétaires**

Le maire présente le compte administratif principal de l'exercice 2019.

Après reprise des résultats de l'exercice antérieur, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 548 281,86 € celui des recettes à 700 511,11 € soit **un excédent de 152 229,25 €**.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 358 322,47 € celui des recettes à 419 828,80 € soit **un excédent de 61 506,33 €**.

Le montant des restes à réaliser en dépenses s'élève à 197 801,10 €, celui des recettes à 46 089,22 € soit un montant de dépenses de 151 711,88 €.

Afin de couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'élevant à **90 205,55 €**, le conseil municipal décide d'affecter, à titre obligatoire, au **compte 1068**, la somme de **90 205,55 €** prélevée sur l'excédent de fonctionnement.

Le solde de l'excédent de fonctionnement soit **62 023,70 €** sera reporté à l'article 002 du budget primitif de l'exercice 2020.

À l'issue de cette présentation le maire passe la présidence à M. MICAT Jean-Claude, conseiller municipal et quitte la salle du conseil municipal pour le vote.

M. MICAT Jean-Claude (conseiller municipal) fait procéder au vote du compte administratif 2019 du budget principal.

Après en avoir délibéré, sous la présidence de M. MICAT Jean-Claude, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2019 du budget principal.

## **N° 2020-12: AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019**

### **7-1- Finances locales - décisions budgétaires**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,  
Considérant que les opérations sont régulières,

Constatant que le compte administratif présente après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 152 229,25 €
- un excédent d'investissement de 61 506,33 €

Considérant les restes à réaliser de l'exercice 2019 suivants :

- R.A.R. dépenses 197 801,10 €
- R.A.R. recettes 46 089,22 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

À titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement : 90 205,55 €

Solde disponible

Affectation en excédent de fonctionnement reporté (002) : 62 023,70 €

### **N° 2020-13: BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020**

#### **7-1- Finances locales - décisions budgétaires**

Le maire passe ensuite à la présentation du budget primitif de l'exercice 2020 s'équilibrant en recettes et dépenses à **608 501,70 €** pour la section de fonctionnement et à **387 029,69 €** pour la section d'investissement.

Dans ce budget sont repris les résultats de l'exercice 2019 :

- excédent d'investissement : 61 506,33 €
- restes à réaliser : de 197 801,10 € en dépenses et de 46 089,22 € en recettes
- affectation du résultat de 90 205,55 €
- solde de l'excédent de fonctionnement : 62 023,70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le budget 2020** s'équilibrant en recettes et dépenses à **608 501,70 €** pour la section de fonctionnement et à **387 029,69 €** pour la section d'investissement.

### **N° 2020-14 AMORTISSEMENT DE MATERIEL**

#### **7-1- Finances locales - décisions budgétaires**

Le maire propose au conseil municipal d'amortir différents matériels (à compter du budget 2020) afin de dégager des sommes en investissement pour le rachat futur du matériel. De plus, les travaux d'éclairage public réalisés par le SIEIL doivent faire l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans (amortissement obligatoire).

Le maire propose le tableau d'amortissement suivant :

Immobilisations	N° inventaire	Compte	Montant à amortir	Durée	Montant annuel
Travaux éclairage public Rue Croix de Paradis	14_2019	2041582	2 382,17	15	158,81
Logiciel Segilog	6_2019	2051	2 484,00	1	2 484,00
Logiciel Segilog	7_2019	2051	114,00	1	114,00
Robots programmables école	4_2019	2188	466,56	5	93,31
Signalisation chicane	1_2019	2188	828,29	5	165,66
Ordinateurs portable école et tablettes	9_2019	2188	3 576,00	5	715,20
3 tables de pique-nique	13_2019	2188	499,70	10	49,97

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le tableau d'amortissement présenté ci-dessus.

### **Questions diverses**

#### **Tracteur Massey- ferguson pour les services techniques**

Le tracteur a été livré la semaine dernière.

#### **Travaux de clôture au local technique**

Les travaux de clôture et de pose du portail au local technique sont en cours. Ils seront terminés mercredi prochain.

#### **Intervention de l'entreprise TREFOUS à l'école**

L'ent. TREFOUS a réalisé les travaux prévus à l'école (réparation des portes et pose de butées) pendant les vacances scolaires (dans les conditions prévues avec l'avocat et l'architecte).

**Recours projet éolien**

Me Monamy, avocat, a transmis le 4 mars un recours gracieux auprès de la Préfète concernant les arrêtés de permis de construire autorisant l'implantation des éoliennes

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour**  
**du conseil municipal du 10 mars 2020**

	<b>Délibérations</b>
<b>2020-10</b>	Compte de gestion 2019
<b>2020-11</b>	Compte administratif de l'exercice 2019
<b>2020-12</b>	Affectation du résultat de l'exercice 2019
<b>2020-13</b>	Budget primitif principal 2020
<b>2020-14</b>	Amortissement de matériel

## Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2020

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Signatures</b>
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	Excusée
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	Excusée
Verna Patrick	